

<https://www.snetap-fsu.fr/NS-de-rentree-2024-ou-comment-faire-bref-8727.html>



NS de rentrée 2024, ou comment faire bref...

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - Carte scolaire, Structure des Etablissements, Lois d'orientation - NS de rentrée et politique scolaire

Date de mise en ligne : vendredi 30 août 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

A la publication le 29 juin dernier de la note de service de rentrée 2024, le SNETAP-FSU aurait souhaité une note de cadrage un peu plus conséquente sur l'organisation de la rentrée d'une part, et sur l'évolution de la carte des formations d'autre part.

Durant l'année 2022/2023, un travail de réflexion et concertation a été conduit entre la [DGER](#) et les organisations syndicales pour établir un calendrier avec des propositions de périodes et de thèmes de travaux pour les CSA EA d'une année. Sans suite effective puisque la note de rentrée 2024 est bien légère...

2 priorités d'action sont présentées :

- les valeurs de la République,
- l'augmentation du nombre d'apprenants afin de répondre au besoin de renouvellement des générations de paysans et paysannes.

Le SNETAP-FSU ne peut qu'être en accord avec ces 2 orientations... faudrait-il encore qu'elles soient un peu plus étoffées afin d'avoir une quelconque efficacité... voir utilité...

Ainsi, sur les Valeurs de la République :

- la communauté éducative a été, une nouvelle fois, démunie suite à l'assassinat de notre collègue Dominique Bernard. Peut-on s'en satisfaire ?
- les programmes préconisés dans les nouveaux modules d'Enseignement Moral et Civique (quand ils existent) sont très brefs et ne correspondent pas aux attendus ;
 - le contexte politique actuel ne devrait-il pas aller un peu plus loin qu'un simple rappel du Code de l'Éducation ?

Sur la question du renouvellement des générations du monde paysan :

- les formations sont-elles présentes sur l'ensemble du territoire, y compris ultra marin ?
- les référentiels de formation, en dehors d'un leitmotiv sur l'agroécologie, correspondent-ils aux enjeux ?
- la place de la transition du système agricole, axe majeur pour répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire et de transitions agroécologique et climatique de la France, ne mériterait-elle pas d'être mentionnée ?

Alors que depuis 4 ans, nous attendons la publication d'un 7ème Schéma Prévisionnel National des Formations... que depuis 2 ans, nous travaillons sur le projet de Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole... seuls fleurissent les dossiers de Consortium avec France 2030, qui associent le monde de l'éducation avec les lobbys économiques, tels Terra Academia..., et des contrats territoriaux, en l'absence d'adoption de la Loi d'orientation et d'avenir agricole, menés par les Conseils régionaux, sans concordances avec l'ensemble du territoire.

Le SNETAP-FSU ne peut se satisfaire d'une carte qui serait la juxtaposition de cartes régionales, sans cohérence entre elles. Aussi nous sommes favorables à la publication d'une "feuille de route", appropriable par tous les personnels de l'enseignement agricole public, fixant le cap de l'évolution des structures 2025 et intégrant l'objectif de répondre au défi du renouvellement des générations de paysans et paysannes partant en retraite mais aussi à l'animation et la revitalisation des espaces ruraux.

Lors de la rencontre bilatérale avec l'Élan Commun le 26 août 2024, le Directeur Général a précisé quel "chemin" (sic) il voyait pour "faire partager à tous les apprenants, dans leur diversité, les valeurs de la République et garantir, en tout lieu et en tout temps" : la note de service de 2015 "mobilisation de l'enseignement agricole pour les

NS de rentrée 2024, ou comment faire bref...

valeurs de la République" sera révisée avant la fin de l'année 2024, des outils et ressources pour faire vivre les valeurs de la République seront revus et mis à disposition des personnels. De plus, il souhaite que l'année scolaire soit rythmée par différents temps forts en lien avec la coopération internationale, le sport, etc... Enfin il a fait le lien avec l'enseignement moral et civique et "les soixante ans de l'éducation socio-culturelle".

Pour autant, aucune consultation sur le fond de cette "feuille de route", qui va avoir le mérite d'exister, n'a été mise en place par la DGER. Curieuse façon de procéder en méthode, restera à juger sur pièce !

[Note de service DGER/SDEDC/2024-332 du 18 juin 2024](#)